Chargé.e. de mission Développement social territorial, vie associative et évaluation

1. Identification du poste

Rubrique	Description
Intitulé du poste	Chargé.e. de mission Développement social territorial, incubation, vie associative et évaluation
Rattachement hiérarchique	Sous l'autorité du directeur du CRPV de Guadeloupe
Contrat	CDI
Statut	Non-cadre
Temps de travail	35 heures hebdomadaires
Rémunération brute annuelle	44 900€
Affectation de la mission	Mission affectée pour une durée de trois ans sur financement dédié de la Préfecture de Guadeloupe
Téléphone de service	Mis à disposition
Télétravail	Possible selon l'organisation du service
Mutuelle	Prise en charge à hauteur de 50 % par l'employeur

2. Finalité du poste

Sous l'autorité du directeur, la ou le Chargé.e. de mission Développement social territorial, incubation, vie associative et évaluation accompagne les collectivités dans la définition, la structuration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs stratégies de soutien au tissu associatif local.

Le poste vise à renforcer les capacités des collectivités à identifier les besoins de leur territoire, à soutenir les associations et les initiatives collectives, et à organiser une offre territoriale d'appui cohérente, lisible et adaptée aux réalités locales.

Dans le cadre des missions socles du CRPV de Guadeloupe, le ou la Chargé.e. de mission intervient pour :

- accompagner les collectivités dans le développement, la structuration et l'animation de leur tissu associatif ;
- renforcer les capacités des collectivités à soutenir l'émergence, l'incubation, l'essaimage et le développement des initiatives répondant aux besoins des territoires ;
- favoriser une compréhension partagée des enjeux croisés afin de définir des réponses adaptées aux problèmes identifiés ;
- accompagner les collectivités dans la conception et l'évaluation de leurs stratégies de développement social territorial ;
- développer des démarches d'évaluation, de mesure d'impact et d'analyse de l'utilité sociale et territoriale ;
- produire des outils, des référentiels et des méthodes transférables aux acteurs locaux.

Son intervention s'inscrit en complémentarité des dispositifs existants. Elle vise à améliorer la coopération entre les collectivités, les associations, les services de l'État, les opérateurs spécialisés, les financeurs, les partenaires institutionnels et les habitants.

Le ou la Chargé(e) de mission intervient comme personne-ressource, facilitateur et appui en ingénierie. La personne recrutée n'a pas vocation à se substituer aux collectivités ni aux structures spécialisées dans l'accompagnement direct des associations.

3. Positionnement du poste au regard du niveau d'activité prévisionnel 2027

La fonction combine quatre familles d'activité complémentaires : animation territoriale, formation et accompagnement, production de ressources, et fonctions transversales de conduite de projet.

Axe d'activité	Heures affectées (indicatif)	Part du poste (indicatif selon niveau d'activité)	Responsabilités dominantes
Animation des réseaux d'acteurs et développement territorial	1108 h	70 %	Diagnostic territorial, mobilisation des réseaux, coopération locale et accompagnement des relations entre collectivités et associations
Formation et développement des savoirs et savoir-faire des acteurs			Accompagnement dans la durée, ingénierie pédagogique, formation-action, évaluation et amélioration des pratiques
Production de ressources, capitalisation et diffusion de la connaissance			Veille, production de contenus, formalisation des expériences et diffusion d'outils transférables
Fonctions supports, transversales et conduite de projet	499 h	30 %	Coordination interne ; communication et valorisation ; contribution au pilotage opérationnel, au suivi et au reporting.

4. Mission principale attendue

Le ou la Chargé.e. de mission conçoit et déploie une offre de service du CRPV à destination des collectivités, visant à renforcer leurs capacités à connaître, soutenir et développer leur tissu associatif.

La personne recrutée accompagne les collectivités pour :

- réaliser un diagnostic de leur tissu associatif et de ses besoins ;
- définir une stratégie territoriale de soutien à la vie associative ;
- structurer des parcours d'accueil, d'orientation et d'accompagnement ;
- coordonner les partenaires, dispositifs et opérateurs existants ;
- soutenir l'émergence, la consolidation et l'essaimage d'initiatives locales ;
- faire évoluer les modalités de partenariat, de financement et d'évaluation.

Le ou la Chargé.e. de mission contribue également à la construction d'un référentiel CRPV d'accompagnement, de suivi et d'évaluation, permettant de formaliser une méthode commune, d'apprécier les résultats et l'utilité sociale et territoriale des projets, de capitaliser les enseignements et d'améliorer l'offre de service.

5. Méthode d'intervention attendue

Le ou la Chargé.e. de mission met en œuvre une démarche exploratoire, progressive et partenariale, en entonnoir, fondée sur :

- l'observation du territoire, de ses acteurs, de ses ressources et de ses initiatives ;
- le recueil et le croisement des données et des points de vue ;
- l'objectivation des besoins et la formalisation d'une représentation partagée ;
- la définition des problèmes et des changements recherchés ;
- la construction et l'expérimentation de réponses adaptées ;
- l'évaluation, l'ajustement et la capitalisation des actions.

L'évaluation est intégrée à chaque étape comme un outil de dialogue, de pilotage, d'apprentissage collectif et d'amélioration continue.

6. Activités principales

6.1. Appui aux collectivités et développement des dynamiques associatives

Le ou la Chargé.e. de mission accompagne les collectivités dans la connaissance de leur tissu associatif et la structuration d'une stratégie territoriale adaptée aux besoins identifiés.

- Réaliser des diagnostics territoriaux de la vie associative et identifier les besoins, fragilités, ressources et initiatives locales.
- Accompagner la définition de stratégies locales (par contrat de ville) de soutien à la vie associative.
- Structurer des parcours d'émergence, d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de consolidation des initiatives.
- Orienter les porteurs de projets vers les opérateurs et dispositifs compétents.

- Identifier les conditions de pérennisation, de changement d'échelle et d'essaimage.
- Articuler les dispositifs de la politique de la ville avec ceux de droit commun.

6.2. Animation territoriale, coopération et montée en compétences

Le ou la Chargé(e) de mission favorise la coopération entre les collectivités, les associations, les habitants et les partenaires, tout en renforçant leurs capacités d'action.

- Structurer et animer des réseaux, des espaces de dialogue et des démarches de diagnostic partagé.
- Organiser des ateliers, des groupes de travail et des temps d'échange entre territoires.
- Favoriser les coopérations, les mutualisations et l'émergence de projets collectifs.
- Concevoir des formations et des démarches de formation-action adaptées aux besoins des acteurs.
- Renforcer les compétences en diagnostic, animation de réseaux, ingénierie de projet, financement et évaluation.
- Contribuer à l'animation des dynamiques territoriales liées aux contrats de ville.

6.3. Évaluation, utilité sociale et capitalisation, selon le financement obtenu

Le ou la Chargé.e. de mission pourra intégrer l'évaluation et la mesure de l'impact et de l'utilité sociale et territoriale tout au long de la démarche.

- Définir les objectifs, les changements recherchés, les critères de réussite et les indicateurs.
- Concevoir des outils de collecte, de suivi, d'analyse et de pilotage.
- Associer les personnes concernées et les partenaires aux démarches d'évaluation.
- Analyser les réalisations, les résultats, les effets et l'utilité sociale et territoriale des projets.
- Formuler des recommandations et organiser la mise en discussion des résultats.
- Capitaliser les expériences et produire des guides, référentiels et outils méthodologiques transférables.

6.4. Pilotage et coordination de l'offre de service

Le ou la Chargé(e) de mission assure le déploiement, le suivi et l'amélioration continue de l'offre de service du CRPV auprès des collectivités.

- Programmer et cadrer les accompagnements en fonction des besoins territoriaux.
- Coordonner les partenaires et veiller à la complémentarité des interventions.
- Assurer une veille sur le développement social territorial, la vie associative et l'évaluation.
- Suivre les actions et produire les bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.
- Assurer le reporting auprès de la direction, des instances, des partenaires et des financeurs.
- Contribuer au rapport d'activité, à la communication et à la valorisation des actions du CRPV.

7. Conditions d'exercice du poste

Heures supplémentaires	Récupération sous réserve d'une autorisation préalable de dépassement de la durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
Travail le samedi, dimanche et jours fériés	Possible sur ordre de mission, avec récupération selon les modalités préalablement validées.
Déplacements	Déplacements possibles en Guadeloupe et, le cas échéant, dans l'Hexagone pour formation ou participation aux rencontres du RNCRPV.
Frais de déplacement	Prise en charge selon le barème kilométrique applicable.
Frais de mission	Prise en charge selon le barème URSSAF applicable.
Cadre conventionnel	Aucune convention collective applicable à ce jour ; aucune évolution de la grille salariale n'est prévue, à ce stade, au cours des trois prochaines années.
Plan de formation	Selon l'accord de financement de l'OPCO : approche liée au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs.

8. Savoirs attendus

Savoirs

- Fonctionnement des collectivités territoriales, de la politique de la ville et des contrats de ville.
- Vie associative, développement social territorial et dispositifs d'accompagnement.
- Animation territoriale, participation des habitants et politiques publiques.
- Méthodes d'évaluation et d'analyse de l'utilité sociale et territoriale.

Savoir-faire

- Réaliser un diagnostic territorial et analyser les besoins.
- Concevoir une stratégie locale et une offre de service.
- Animer des réseaux, démarches collectives et formations.
- Analyser des données et produire des ressources méthodologiques.

Compétences relationnelles et organisationnelles

- Écoute, analyse, autonomie et capacité d'adaptation.
- Dialogue avec les élus, agents, associations, habitants et partenaires.
- Coopération, médiation et mobilisation des acteurs.
- Posture d'appui sans substitution aux acteurs.
- Rigueur, qualités rédactionnelles et esprit de synthèse.

Qualification et expérience souhaitées

- Formation supérieure de niveau **Bac +4 ou Bac +5** en développement territorial, politiques publiques, sociologie, économie sociale et solidaire, ingénierie de projet ou évaluation.

- Expérience dans l'accompagnement des collectivités, la politique de la ville, la vie associative ou l'évaluation.
- Expérience souhaitée en animation de réseaux et démarches partenariales.
  La connaissance du contexte guadeloupéen constitue un atout.
- Très bonne maîtrise des outils informatiques attendue.

9. Modalités de Candidature

Rubrique	Description
CV	CV max 2 pages
Lettre de motivation	1 à 2 pages
Adresse mail	direction@crpv971.fr bureau@crpv971.fr
Candidature avant le	11 décembre 18h00
Période d'analyse prévisionnelle des candidatures	Du 14 au 18 décembre
Période d'Entretien prévisionnelle	Du 06 au 07 janvier
Horaire d'entretiens	De 9h00 à 18h00
Durée d'entretiens	45 minutes environ
Comité de sélection 3 à 7 personnes	Représentants du bureau Membres de l'association Directeur